

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX RÈGLEMENTS

N.B. : Les définitions suivantes s'appliquent aux fins du présent document.

- Le terme « principal » est attribué selon le nombre de demandes du public (plaintes ou demandes de service), conformément aux critères approuvés par le Conseil et employés pour déterminer quels règlements harmoniser en premier après la fusion. Les règlements ci-dessous sont énumérés en ordre décroissant de priorité, selon les statistiques de 2014 (chiffres arrondis). Le terme « service » peut désigner une demande d'application, une demande de renseignements sur le règlement ou un dossier créé par les Services des règlements municipaux pour consigner des mesures de surveillance préventives.
- Les règlements modificatifs énumérés ont été adoptés à la suite d'une révision de dispositions précises ou d'un règlement dans son ensemble en réponse à certains problèmes, aux instructions du Conseil ou à un autre besoin. Les modifications relatives aux frais ont été exclues de l'analyse.
- Parmi les mesures d'application, on compte les avis d'infraction de stationnement (remis à un véhicule), les avis d'infraction provinciale (remis à une personne), les ordonnances (documents écrits exigeant la conformité d'un propriétaire avant une date donnée, en raison d'une infraction aux normes de bien-fonds) et les avis de violation (demandes écrites exigeant la conformité d'un propriétaire avant une date donnée, en raison de diverses violations). Parmi les mesures non comprises dans cette catégorie, on compte les activités d'information ou de médiation, les interventions non traditionnelles, les avertissements oraux ou écrits, les avis de comparution et les frais facturés aux propriétaires. Une gamme de stratégies et de méthodes sont employées pour assurer la conformité, le but premier des règlements municipaux. Enfin, en raison des exigences relatives aux preuves, entre autres, il n'est pas toujours possible de porter des accusations.

Tableau 1

Nom et numéro du règlement	Entrée en vigueur	Modifications	Demandes de service par année	Mesures d'application par année	Responsable du règlement	Responsable de l'application
1. <i>Règlement sur la circulation et le stationnement</i> (n° 2003-530)	Octobre 2003	2004-495, 2005-240, 2005-283, 2007-292, 2008-464, 2009-149, 2010-220, 2011-297, 2011-388, 2012-30, 2012-155, 2014-162	30 300	350 000 avis d'infraction de stationnement	TP	SPU
2. <i>Règlement en matière de contrôle et de soin des animaux</i> (n° 2003-77), y compris le cadre d'application relatif à la Politique sur les chiens dans les parcs	Février 2003	2004-489, 2006-80, 2007-34, 2007-465, 2011-4, 2014-107	11 600	200 avis d'infraction provinciale	SPU	SPU
3. <i>Règlement de la Ville d'Ottawa sur les normes d'entretien des biens</i> (n° 2013-416) et <i>Règlement sur l'entretien des propriétés</i> (n° 2005-208)	Avril 2005 (n° 2005-207)	2008-5, 2013-416 (réadoption), 2006-83, 2013-383, 2014-34	10 600	900 ordonnances et 4 500 avis de violation	SPU	SPU

Nom et numéro du règlement	Entrée en vigueur	Modifications	Demandes de service par année	Mesures d'application par année	Responsable du règlement	Responsable de l'application
4. <i>Règlement sur le bruit</i> (n° 2004-253)	Mai 2004	2006-82, 2007-267, 2009-271, 2012-236, 2013-14, 2013-92, 2013-233, 2013-370	10 500	400 avis d'infraction provinciale	SPU	SPU
5. <i>Règlement sur le contrôle des graffitis</i> (n° 2008-1)	Janvier 2008	2008-68	10 300 (y compris pour les biens de la Ville et des intervenants ou des propriétés privées)	6 avis d'infraction provinciale (vandalisme) et 800 avis de violation (propriété privée)	TP	SPU et Service de police
6. <i>Règlement sur l'utilisation et l'entretien des routes</i> (n° 498-2003)	Octobre 2003	2008-2	2 300	30 avis d'infraction provinciale	TP	SPU
7. <i>Règlement de zonage</i> (n° 2008-250)	Juin 2008	Plus de 800 règlements modificatifs	2 200	522 avis de violation	UGC	SPU
8. <i>Règlement sur les parcs et les installations</i> (n° 2004-276)	Juin 2004	2004-490, 2006-6, 2008-4, 2009-173, 2012-86, 2012-220, 2012-228	1 900	45 avis d'infraction provinciale	SPLC	SPU

Nom et numéro du règlement	Entrée en vigueur	Modifications	Demandes de service par année	Mesures d'application par année	Responsable du règlement	Responsable de l'application
9. <i>Règlement sur les enseignes temporaires sur les propriétés privées</i> (n° 2004-239)	Avril 2004	2004-322, 2006-208, 2006-303, 2007-503, 2012-432	1 600	10 avis d'infraction provinciale et 2 060 permis délivrés	SPU	SPU
10. <i>Règlement sur la gestion des déchets solides</i> (n° 2012-370)	Juin 2006 (n° 2006-300)	2006-387, 2006-424, 2009-396 (réadoption), 2010-24, 2012-370 (réadoption)	1 500	30 avis d'infraction provinciale et 900 avis de violation	SE	SE et SPU
11. <i>Règlement sur les services de taxi</i> (n° 2012-258)	Septembre 2005 (n° 2005-481)	2006-150, 2007-36, 2007-372, 2008-213, 2008-307, 2010-232, 2011-379, 2012-258 (réadoption)	900	110 avis d'infraction provinciale	SPU	SPU
12. <i>Règlement municipal sur la conservation des arbres urbains</i> (n° 2009-200)	Juin 2009	2011-364, 2011-418, 2012-229, 2012-254, 2013-102, 2014-306	800	750 permis délivrés	UGC	UGC, TP et SPU
13. <i>Règlement sur les permis d'entreprise</i> (n° 2002-189) *Dispositions générales et 33 annexes	Avril 2002	43 règlements modificatifs, dont 30 comportent en tout 33 nouvelles annexes	500	32 avis d'infraction provinciale et 16 000 permis délivrés	SPU	SPU

Nom et numéro du règlement	Entrée en vigueur	Modifications	Demandes de service par année	Mesures d'application par année	Responsable du règlement	Responsable de l'application
14. <i>Règlement concernant l'usage du tabac dans les lieux publics</i> (n° 2001-148) et <i>Règlement concernant l'usage du tabac sur les lieux de travail</i> (n° 2001-149)	Mai 2001	2012-187 (<i>Règlement concernant l'usage du tabac dans les lieux publics</i>)	400	170 avis d'infraction provinciale	SPO	SPU
15. <i>Règlement sur les clôtures</i> (n° 2003-462)	Septembre 2003	2003-526, 2008-3, 2013-83	300	1 avis d'infraction provinciale et 36 avis de violation	UGC	SPU

SE : Services environnementaux, Opérations municipales

SPLC : Service des parcs, des loisirs et de la culture, Opérations municipales

SPO : Santé publique Ottawa

SPU : Services de protection et d'urgence, Opérations municipales

TP : Service des travaux publics

UGC : Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance, Urbanisme et Infrastructure